



## Correspondants de France 2 en région

### Fin de la grève : une mobilisation réussie en prime !

Il aura fallu attendre onze jours pour voir s'ouvrir la porte de la direction. Onze jours de grève pour pouvoir dialoguer, enfin !

Les correspondants demandaient une revalorisation de leur prime d'astreinte qui rémunère leur grande disponibilité, de jour comme de nuit.

Face au refus de la direction, ils ont entamé un mouvement de grève le 8 avril, et une majorité de correspondants a cessé le travail pendant plus d'une semaine ! Jusqu'à 85 % de grévistes, une mobilisation sans précédent ! Reflet du malaise dans les bureaux depuis des années.

Après ces onze jours qui ont privé les JT de nombreux reportages et duplex des bureaux en région, la direction a enfin accepté de rencontrer l'intersyndicale avec une proposition : 30 € bruts d'augmentation par mois, non pas de la prime d'astreinte, mais de la prime de bureau, allouée aux correspondants pour toutes les tâches annexes aux reportages (entretien des voitures de reportage, suivi de la maintenance du matériel de tournage, etc.).

Maigre proposition au regard du travail fourni par ces journalistes, dont les productions ont augmenté de plus de 30 % ces dernières années, chiffre de la direction elle-même ! Ce n'est pas ce que nous demandions, mais c'est le début d'une reconnaissance du travail fourni au quotidien.

Le début seulement, car la direction ne doit pas oublier que la prime d'astreinte doit être revalorisée au regard des contraintes qu'elle représente pour les reporters, plus de dix jours par mois.

Sur le volet emploi, la direction s'est engagée à créer en 2024 une troisième équipe de journalistes au sein du bureau de Marseille, et à examiner la possibilité de création d'une deuxième équipe à Poitiers pour 2025.

Les correspondants viennent de démontrer qu'ils pouvaient massivement se mobiliser pour faire entendre leurs revendications, la direction ne peut pas les ignorer !

Après consultation des journalistes, les organisations syndicales ont levé le préavis, et restent bien sûr vigilantes quant à l'application de ce protocole d'accord.

À Paris, le 22 avril 2024